



Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



Table des matières

1	LE RAPPORT MORAL 2022	1
2	LES STATISTIQUES SUR LES ADHERENTS	4
3	LE RAPPORT DES ACTIVITES 2022.....	6
4	LE RAPPORT FORMATION DES ANIMATEURS 2022.....	7
5	LE RAPPORT FINANCIER.....	8
5.1	LE BILAN RETRAITE SPORTIVE 2022	8
5.2	LE COMPTE D'EXPLOITATION RETRAITE SPORTIVE 2022	9
5.3	LE BUDGET PREVISIONNEL 2023	10
6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2022.....	11
7	ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'ANNEE 2023	12
8	ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	12

1 LE RAPPORT MORAL 2022

Mes chers amis,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui toujours aussi nombreux à notre AG annuelle. Merci pour votre fidélité et votre attachement à ce club qui va fêter bientôt ses 25 années d'existence.

Oui c'est un vrai plaisir d'être là, plaisir, je l'espère, d'autant plus partagé que c'est notre première AG en présentiel depuis 2020 la faute à un mauvais virus ; et c'est vraiment un événement positif de pouvoir enfin se voir et se réunir ensemble de manière conviviale pour vous donner des nouvelles du club et les perspectives de 2023.

J'en profite bien sûr pour vous adresser, tous mes meilleurs vœux en cette année nouvelle et surtout une très bonne santé, santé que nous savons entretenir au sein du club en pratiquent assidument les nombreuses activités proposées qui nous permettent de bien vieillir.

Malgré tout le virus est toujours là et donc il convient de continuer à être prudents et bien respecter les consignes sanitaires dans et en dehors du club, et qui bien trop souvent pour certains sont passées aux oubliettes.

Certains d'entre nous n'auront pas la chance de voir cette année 2023. Ayons donc une pensée émue pour des figures bien connues du club qui nous ont quittées en 2022 ; je pense particulièrement à Monique COUPLAN à Janine ENJALBERT et à Annie BONNARD. Nous partageons la tristesse de leurs familles. Elles nous manquent beaucoup.

L'heure est aussi aux remerciements pour tous ceux qui nous soutiennent depuis de nombreuses années.

Je pense bien sûr d'abord aux instances fédérales, la FFRS, le CORES IDF, et surtout bien entendu le CODERS 95.

Nous avons d'ailleurs la chance d'accueillir aujourd'hui 3 membres du bureau du Coders 95 : Arlette DELCOUR, la présidente, militante infatigable du mouvement de la retraite sportive depuis de très nombreuses années, de Sidoine VIARDOT le trésorier et Pdt du Club de l'HAUTIL et de Marie France MOULIN la secrétaire générale.



Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



Je vous demande de leur réserver le meilleur accueil.

Je pense ensuite à la commune du Plessis Bouchard à son maire Gérard LAMBERT LAMOTTE et son Maire Adjoint chargé des sports Pierre DERVEAUX, sans leur aide et leur soutien, rien ne serait possible.

La mise à disposition gracieuse des salles municipales, et de nouveaux créneaux horaires nous aide grandement au quotidien.

Merci aussi à l'ensemble de l'équipe et du personnel municipal, pour son écoute, sa gentillesse et sa disponibilité dans le cadre des manifestations que nous organisons tout au long de l'année.

Puisse ce partenariat continuer pendant de nombreuses années et même s'amplifier car je souhaiterais que le club s'investisse plus dans les événements organisés dans la commune.

Merci à vous les adhérents pour votre fidélité constante en dépit des turbulences que nous avons traversées depuis 3ans.

Merci surtout à tous les animateurs, à tous les bénévoles, à toute l'équipe du Comité directeur, merci pour leur engagement sans faille, pour faire fonctionner le mieux possible cette machine que constitue un club de 400 adhérents dans un contexte plus que jamais difficile.

Ce n'est pas un long fleuve tranquille que d'avoir actuellement à gérer un club en milieu associatif, secteur où structurellement les bras manquent souvent à l'appel.

Comme chaque année nous souhaiterions évidemment que beaucoup d'entre vous aient envie de nous rejoindre car le nombre de bénévoles et leur renouvellement constant c'est ce qui fait la force et la dynamique du club mais surtout sa survie.

Plus nous sommes de bénévoles, moins l'investissement est contraignant pour chacun, plus le renouvellement des dirigeants se fait facilement plus la transmission de la gestion se passe en douceur. Déjà certains d'entre vous ont sauté le pas et pourront vous parler de leur expérience.

Investissez-vous et participez dans un premier temps aux commissions existantes et futures selon vos affinités (commission technique – commission formation – informatique et communication – séjour et voyages – commission des fêtes).

L'équipe en place depuis de très nombreuses années vieillit comme tout un chacun, et parfois elle souhaiterait prendre du recul et laisser sa place. L'usure créative commence parfois à s'afficher.

En ce qui me concerne je ne solliciterai probablement pas un mandat supplémentaire fin 2024, donc il va être indispensable de trouver dans vos rangs un candidat, ou plutôt et de préférence une candidate. Ce serait la moindre des choses dans un club composé de 70% de femmes et 30% d'hommes.

Je précise en outre que la loi nous oblige désormais à appliquer une stricte parité dans les instances dirigeantes des clubs.

Dans le rapport d'activité que vous verrez après vous constaterez que la fréquentation des activités reste d'un haut niveau particulièrement pour les activités en intérieur.

Nous avons dû d'ailleurs provisoirement mettre en place des procédures contraignantes en ce qui concerne la gym dont le taux de fréquentation explose eu égard aux capacités d'accueil du gymnase Guillaumie et des règles de sécurité en vigueur.

J'espère que dès fin janvier nous pourrons mettre en place une solution pérenne plus satisfaisante pour tous.

Les 2 nouvelles activités, le SMS et l'Activ'mémoire continuent leur progression ; un nouveau créneau sera d'ailleurs mis en place pour le SMS à compter de ce mois.



Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



La progression des adhésions se confirme en cette fin d'année avec un bonne proportion de nouveaux adhérents qui nous rejoignent.

Avant de conclure, je dois vous parler des perspectives 2023 et particulièrement du projet FFRS 360 qui va impacter le fonctionnement des clubs.

Il s'agit de reformer le système informatique afin d'arriver en septembre 2023 à la dématérialisation des licences et donc à la possibilité, dans le cas d'un renouvellement d'adhésion, de s'inscrire et de régler sa licence directement en ligne, sur le site de la FFRS, le système actuel perdurant en parallèle afin de répondre aux besoins des adhérents rétifs à l'informatique, et je sais que vous êtes quelques-uns dans ce cas au sein du club. La RSP mettra en place un dispositif pour répondre à vos besoins d'accompagnement.

Un groupe de travail RSP sera constitué à cet effet pour assurer le suivi de ce déploiement.

Mais ce contexte de modernisation implique entre-autre quelque chose qui ne va certainement pas vous plaire ; en effet la FFRS ayant omis depuis de nombreuses années d'augmenter le coût de la licence a, pour faire face à une situation financière dégradée, décidé de le faire en 2023 mais de manière conséquente en mode rattrapage. La part de la FFRS dans le cout de la licence passera donc en septembre de 20 à 32 euros. Cette augmentation nous allons être contraint de la répercuter intégralement faute de quoi, les finances du club seraient en péril.

En 2023 pour la RSP ce sera l'anniversaire de 25 ans d'existence.

Nous réactivons les évènements traditionnels comme le loto début février.

Un tournoi interclub de pétanque regroupant les clubs du CODERS 95 est prévu le 10 mai.

Un tournoi de tennis de table interclub fin avril sous réserves de l'accord de la mairie.

Et bien sûr nos manifestations conviviales habituelles, le pique-nique fin juin, le repas à la mi-octobre et le repas de fin d'année et enfin les nombreux voyages, séjours et sorties culturelles proposés.

Au niveau de la RSP, notre trésorier vous parlera tout à l'heure de la modification du calendrier comptable qui va passer de l'année civile à la saison sportive.

Nous voterons également au cours de l'assemblée générale extraordinaire qui suivra sur une modification des statuts car nous sommes contraints par la loi d'y intégrer en annexe le contrat d'engagement républicain.

Les documents financiers vous seront présentés par notre trésorier démontrant notre bonne santé en ce domaine.

Nous avons su encaisser et surmonter la crise sans problèmes grâce à l'expertise et au professionnalisme de nos trésoriers successifs.

Dans cette période de grande tension et d'incertitude, je reconnais qu'il est difficile de se projeter très loin dans l'avenir et de faire des projets à long terme.

Nous sommes tous dans du pilotage à vue.

Toutefois continuons à faire du club un modèle fraternel de convivialité, et d'échange.

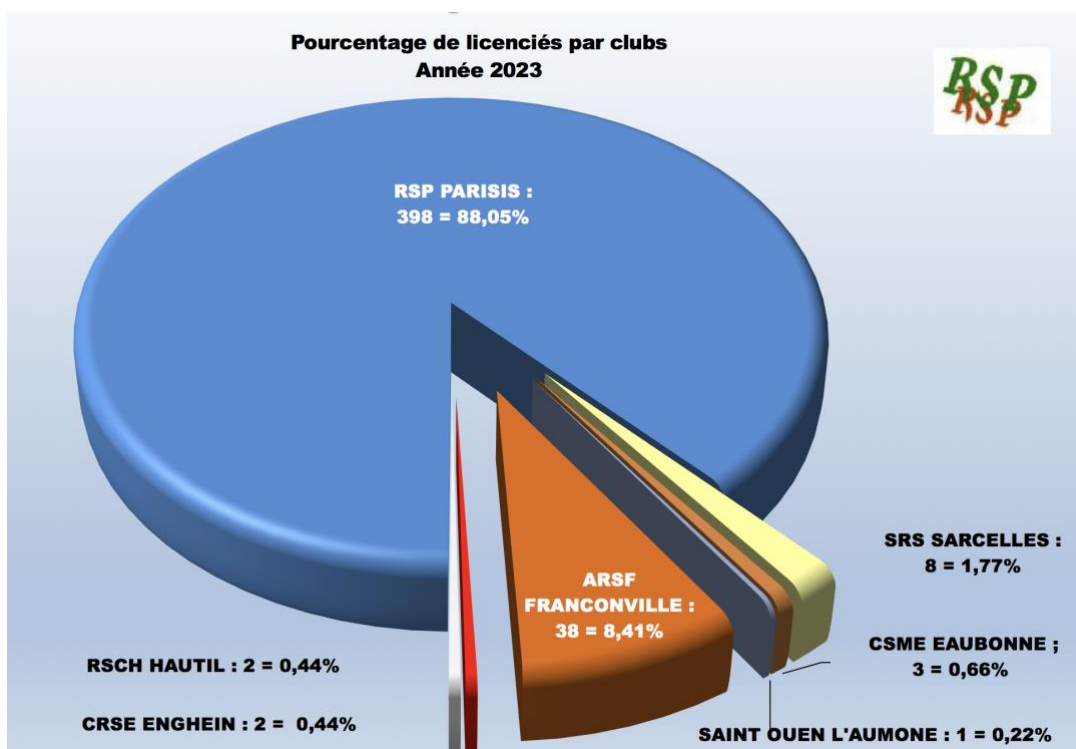
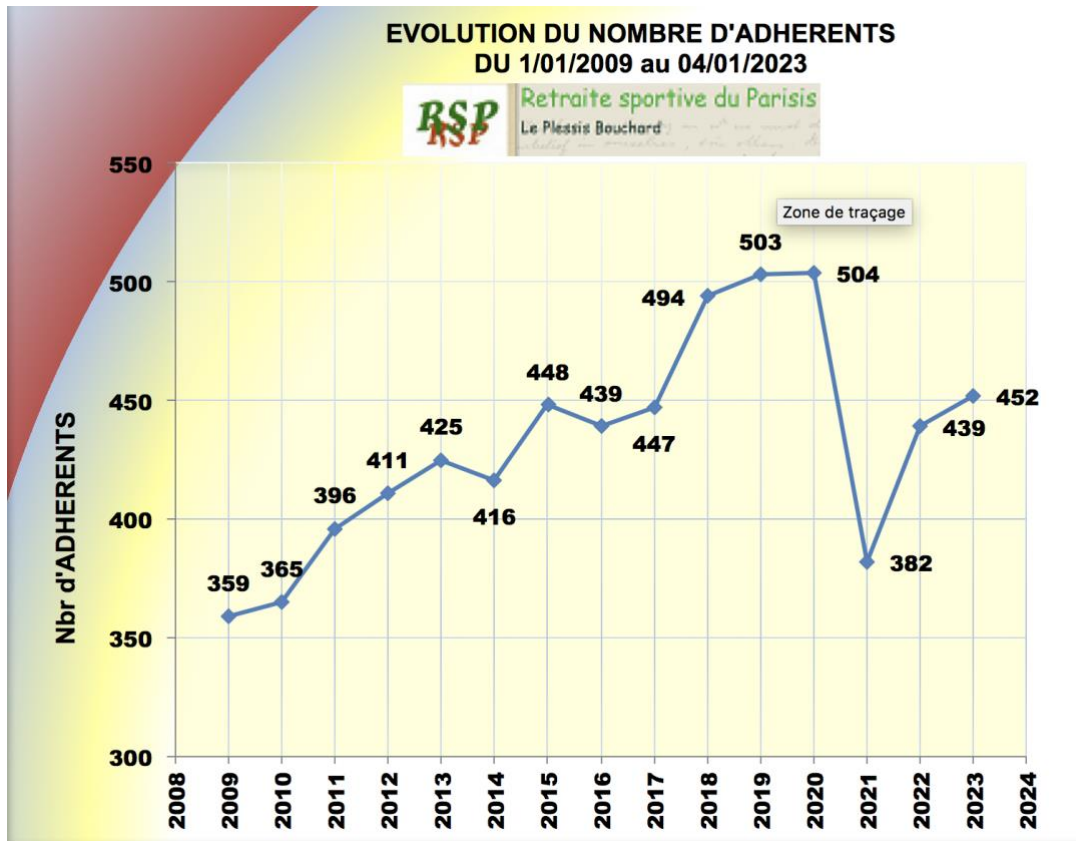
Affirmons chaque jour un peu plus les valeurs qui nous gouvernent, bénévolat, tolérance et respect de l'autre. Assurément les vraies valeurs du sport.

Je vous remercie de votre écoute.

Le Président

Pierre-Alexandre ROUX

2 LES STATISTIQUES SUR LES ADHERENTS





Retraite Sportive du Parisis

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

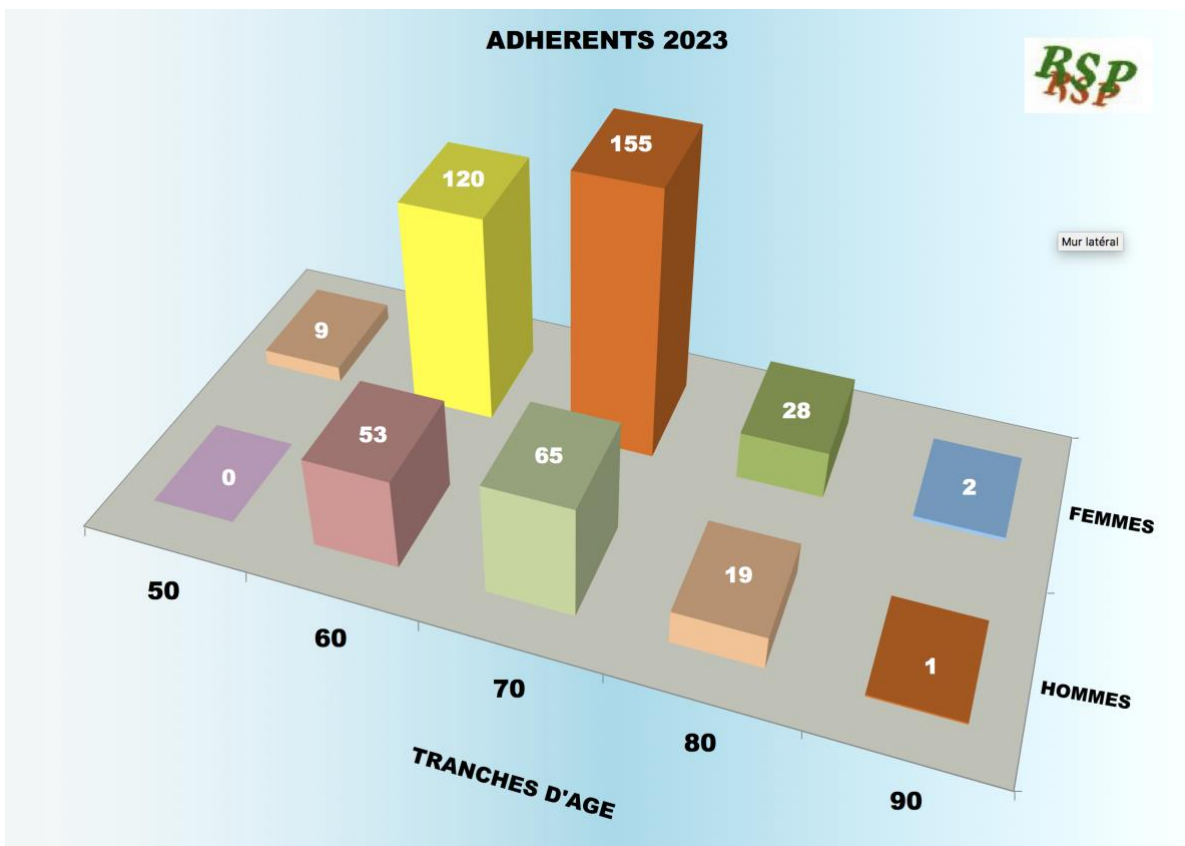
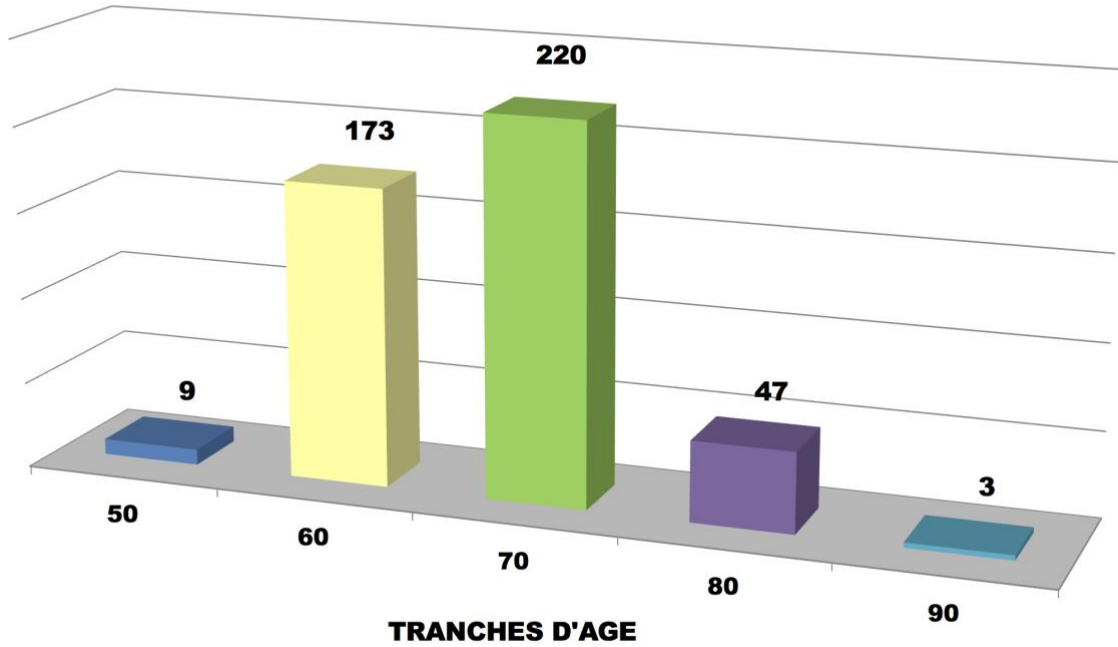
✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET

☎ 06 08 15 00 74

✉ rsparisis95130@gmail.com



ADHERENTS 2023





Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



3 LE RAPPORT DES ACTIVITES 2022

Cette année nous avons pu reprendre toutes nos activités :

- Danse : 35/42 personnes
- Zumba fitness : environ 40 personnes
- Gymnastique, maintien en forme 40 à 50 personnes à chaque séance
- Activ'mémoire : 20 personnes
- SMS (section multi activités sénior): 20/25 personnes
- Gymnastique cérébrale : 2 groupes de 20 personnes
- Jeux de société : 10/15 personnes
- Disc golf : 5 personnes
- Vélo route : 10/12 personnes – VTC : 10/15 personnes
- Boules : 30/38 personnes
- Randonnée pédestre : le lundi matin : 40 personnes, le jeudi : 15/25.
Cette année, nous avons effectué en activité randonnée du jeudi :
 - 19 sorties avec retour à 13 h
 - 79 sorties à la journée
- Marche promenade : le lundi après-midi : 15/20 personnes
- Marche nordique : le lundi et mercredi matin : 12/20 personnes
- Marche à bâtons : le lundi matin : 15/20 personnes

ACTIVITES PAYANTES :

- Aquagym : le lundi 27 personnes, le mercredi 10 personnes et le jeudi 27 personnes
- Tennis de table : 17 personnes
- Bowling : 15 personnes
- Badminton : en suspend par manque de locaux

SEJOURS :

- THALASSO à BENODET en janvier : 27 personnes
- SPORTS d'HIVER à PRAZ SUR ARLY en mars : 42 personnes
- CIRCUIT touristique au PAYS BAS en mai : 20 personnes
- SEJOUR multi activités à DOUARNENEZ en juin : 25 personnes
- SEJOUR randonnées et tourisme dans les DOMBES en juin : 6 personnes
- CIRCUIT des lacs italiens et Venise en septembre : 44 personnes

SORTIES CULTURELLES :

- Visite de PARIS de sculptures en sculptures en mars
- Visite de MONTPARNASSE « les années folles » en avril ; 20 personnes
- Visite de ST GERMAIN DES PRES – SAMARITAINE en mai
- GR 75 PARIS – PORTE DOREE à PORTE DE CHANTILLON en mai
- Sortie cabaret « LE P'TIT BALTARD à NESLES 80 » en mai.
- Le cœur de paris en septembre
- Bassin de l'Illon et bois de la Garenne à ST MARTIN LA GARENNE 78 en septembre
- Visite autour du CHAMPS de MARS en octobre : 20 personnes
- THEATRE « Tout va bien se passer » en novembre – 48 personnes
- Journée en champagne à CROUTTES SUR MARNE en novembre : 30 personnes



Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



FESTIVITES :

- REPAS ANIMATEURS

Le repas des animateurs a eu lieu le 6 avril 2022, sur une péniche avec visite du musée de la marine – 45 personnes y ont participé.

- PIQUE NIQUE

Le pique-nique s'est déroulé le 21 juin 2022 à ST LEU D'ESSERENT (environ 80 personnes)

- TOURNOI DE BOULES

Le tournoi a eu lieu le 16/9/2022 les grands gagnants sont : Paul Geslin et Michel Hospital (environ 40 personnes)

- REPAS TAJINE

Comme tous les ans, PAUL a organisé le 20 octobre une fête à la salle paroissiale, avec pour repas un excellent tajine (110 personnes environ)

- REPAS DE FIN D'ANNEE

Celui-ci a eu lieu le 8/12/2022 au château de REILLY 60 dans un très beau cadre (130 personnes)

- JOURNEE CODERS 95

Cette journée s'est déroulée à FRANCONVILLE le 17/5/2022

Les activités proposées étaient les suivantes :

- Active mémoire (23 personnes) le matin pour laquelle il y a eu 2 sessions.
- Danse en ligne (20 personnes) l'après-midi pour laquelle il y a eu 3 sessions
- Activités de l'après midi :
- Badminton – bowling – fitness – marche nordique – rando - pétanque – pickelball – sms – stretching – swing golf – tennis – tennis de table – tir à l'arc – etc.
- Danse en ligne (20 personnes) pour laquelle il y a eu 3 sessions

SEJOURS A VENIR en 2023 :

- THALASSO à BENODET du 29/1 au 4/2/2023
- SPORTS D'HIVER à SAMOENS du 4 au 11/3/2023
- SEJOUR MULTI SPORTS à NOIRMOUTIER JUIN 2023
- Séjour et tourisme en SOLOGNE début octobre 2023
- Circuit MONTENEGRO et une journée en ALBANIE en septembre 2023

4 LE RAPPORT FORMATION DES ANIMATEURS 2022

FORMATION DES ANIMATEURS :

- FCB - 7 personnes
- M1 - 5 personnes
- M2 - 7 personnes
- PSC1 – 11 personnes



Retraite Sportive du Parisis

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



5 LE RAPPORT FINANCIER

5.1 LE BILAN RETRAITE SPORTIVE 2022

BILAN RETRAITE SPORTIVE 2022			
	ACTIF		PASSIF
Report à nouveau			13 884,85
Provisions pour risques et charges			9 800,00
Produits constatés d'avance			24 051,05
Charges à payer			1 000,00
Banque Société Générale	1 720,33		
Compte sur livret S.G.	49 196,61		
Caisse	26,54		
Résultat de l'exercice - Bénéfice			2 207,58
	50 943,48		50 943,48



Retraite Sportive du Parisis

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



5.2 LE COMPTE D'EXPLOITATION RETRAITE SPORTIVE 2022

COMPTE D'EXPLOITATION RETRAITE SPORTIVE 2022			
	DEBIT		CREDIT
Cotisations			
Cotisations FFRS, CORERS, CODERS	11 985,66		
Cotisations adhérents RSP avec licences			19 385,66
Cotisations adhérents autres clubs			1 232,00
Charges de gestion courante			
Festivités Manifestations	811,90		
Activités sportives - matériel, repérages randos	1 730,28		
- stages	1 740,29		
aides financières du CODERS et RS			1 047,20
aides financières FFRS			400,00
Gestion administrative			
fournitures diverses	863,20		
matériel & petits équipement	970,48		
indemnités de déplacements	2 279,80		
photocopies info adhérents	183,92		
assurance - Gras Savoye	599,36		
frais postaux	-00		
frais d'assemblée générale	-00		
Cotisations codérando & e mon site	60,00		
Cadeaux et dons	479,70		
Autres	29,52		
Produits de gestion courante			
Séjours & sorties culturelles festivités			1 235,99
Subventions - municipale & départementale			480,00
Produits sur exercices antérieurs			
Produits financiers (CSL)			160,84
Produits de gestion courante			
Reprise de provision 2021			9 800,00
Dotations aux provisions 2022	9 800,00		
Résultat de l'exercice - Bénéfice	2 207,58		
TOTAL	33 741,69		33 741,69



Retraite Sportive du Parisis

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



5.3 LE BUDGET PREVISIONNEL 2023

BUDGET PREVISIONNEL du 1/1/2023 au 31/8/2023			
	Débit		Crédit
Cotisations FFRS, CORERS, CODERS	300	Cotisations adhérents avec licence	470
		Cotisations adhérents sans licence	0
		Provisions produits à venir	8 880
CHARGES DE GESTION COURANTE		PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Festivités :		Séjours et sorties culturelles	420
Tournoi de boules inter club	1 130		
Sortie animateurs	2 000		
Fête RSP pique nique	350		
Activités sportives : toutes disciplines	1 100	Soutiens financiers du CODERS 95	800
matériels(sms,activ mémoire,gym,tennis table....)	600	CORERS IDF	
formations-stages	1 000		
		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Administration : fournitures bureaux et matériels	1 000	subvention municipale	150
photocopies info adhérents	200	subvention départementale	330
Support de communication:banderole,roll up	300		
assurance Gras Savoye (au 01/09)	0		
frais postaux	800	PRODUITS FINANCIERS	
assemblée générale	800	intérêts du Compte sur Livret	230
indemnités de déplacements	1 100		
cotisations e monsite, codérando	150		
dons-cadeaux	450		
autres dépenses	0		
TOTAL DEBIT	11 280	TOTAL CREDIT	11 280



Retraite Sportive du Parisis

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2022

Les comptes, bilan 2022 et budget 2023 ont été validés, par madame LUCIE JENNEQUIN et monsieur ANDRE DUVAL, le 20 décembre 2022. Le rapport signé par les 2 commissaires aux comptes est joint ci-après.

RETRAITE SPORTIVE DU PARISIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JANVIER 2023

Le 20 DECEMBRE 2022 dans le cadre d'un contrôle direct les comptes de la RSP ont été vérifiés, et certifiés.

L' exercice 2022 s'est déroulé par une forte reprise des adhérents en activités sportives, culturelles et séjours, identique voire supérieure à la période avant COVID 19.

De fait, de nombreuses écritures comptables ont été enregistrées.
Après lecture des différents documents présentés et examinés, nous n'avons relevé aucune anomalie .

Depuis des années, la gestion comptable prudente génère une trésorerie saine , avec des provisions de risques et de charges adaptées pour la pérennité de notre association.

Aucune remarque n'est à formuler. Nous certifions les comptes conformes et véritables.

Quitus peut être donné.

Les Commissaires aux comptes.

Me Lucie JENNEQUIN

Mr Andre DUVAL

NB:

Pour information, Le trésorier nous informe que de nombreux comptes de la FFRS, des CORERS et des CODERS sont gérés en calendrier comptable sportive , au lieu de l'année civile.

Dés 2023, La RSP optera ce changement de calendrier, les futurs comptes de la RSP passeront en gestion année sportive au :
1 Septembre 2023 à fin AOUT de l'année 2024.

En conséquence , le compte d'exploitation 2023 sera arrêté au 31 AOUT 2023.

Une 2ème AG sera à prévoir dans le courant du 4 ème trimestre 2023 pour présentation des comptes à fin AOUT 2023.



Retraite Sportive du Parisis

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



7 ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'ANNEE 2023

Madame JENNEQUIN Lucie et monsieur DUVAL André se représentent pour l'année 2023.

8 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les personnes présentes à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront invitées à voter sur le changement des statuts pour rajouter l'engagement de la RSP à respecter les obligations et principes du contrat d'engagement républicain (voir annexes 1 et 2 ci-après).



Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



ANNEXE 1 : STATUTS DE LA RSP

RETRAITE SPORTIVE DU PARISIS



STATUTS

Adoptés par l'assemblée générale extraordinaire
du 4 janvier 2023, modifiant les précédents statuts



TITRE 1- COMPOSITION ET BUT

Article 1 - Nature

Il est constitué, entre les personnes physiques objets de l'article 4 des présents statuts, une association sportive, relevant de la loi du 1 juillet 1901 et définie par le chapitre II du titre 1^{er} de la loi n°84 610 du 16 juillet 1984 modifiée et par le décret d'application n°2004-22 du 7 janvier 2004.

Elle adhère à la Fédération Française de Retraite Sportive – FFRS - par son appartenance au CODERS du Val d'Oise, dont elle constitue un des clubs affiliés.

Article 2 - Dénomination et siège social

Cette association est dénommée " **Retraite Sportive du Paris**". Son siège social est situé : **Hôtel de Ville 3bis rue Pierre Brossolette 95130 Le Plessis Bouchard**.

Il peut être transféré, sur simple décision du comité directeur, à une autre adresse située dans la commune du Plessis Bouchard.

Article 3 - Durée

La durée de la présente association est illimitée.

Article 4 - Membres

⇒ Les membres **titulaires**

L'association est constituée de personnes en retraite ou assimilées.

La qualité de membre de l'association est accordée à toute personne de plus de 50 ans sans activité professionnelle.

Cette qualité peut être appréciée, le cas échéant, par le Président, pour toute personne qui ne remplit pas l'une ou l'autre des conditions.

Tout adhérent de l'association doit obligatoirement être titulaire de la licence FFRS.

La licence est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive: 1^{er} septembre-31 août, sans titre particulier pour chaque participant.

La radiation peut être prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, dans les conditions prévues par le règlement de la FFRS.

⇒ Les membres **bienfaiteurs**

Personnes physiques ou morales qui, par une participation financière ou matérielle, apportent leur concours à la vie de l'Association,

L'association s'interdit toute discrimination de quelque nature que ce soit et veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

L'association s'engage à respecter les obligations et principes du contrat d'engagement républicain figurant dans le document en annexe.

Article 5 - Objet

L'association a pour objet de :



Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



- favoriser le développement de la pratique des activités physiques et sportives adaptées au temps de la retraite ou au temps assimilé, sans idée de compétition, dans le respect des règlements techniques des disciplines sportives, le cas échéant, adaptées aux caractéristiques des adhérents, et des règles générales et particulières de sécurité.
- valoriser la préservation du capital santé des pratiquants sportifs avançant en âge.
- promouvoir la convivialité par la pratique en groupe des activités physiques et sportives dont la liste est mise à jour annuellement par la FFRS et accessoirement par des activités créatives, artistiques et culturelles.

TITRE 2-ADMINISTRATION

Article 6 - L'assemblée générale

L'assemblée générale se compose des adhérents de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président, à la date fixée par le comité directeur. L'ordre du jour est fixé par le comité directeur. Le vote par procuration est autorisé.

Le vote en consultation à distance, soit par correspondance soit par support électronique est autorisé dans le cas de circonstances exceptionnelles ne permettant pas la tenue en présentiel de l'assemblée générale.

L'assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale de l'association.

Elle entend chaque année les rapports moral et financier du comité directeur.

Elle approuve les comptes et vote le budget. Elle vote le montant de la cotisation.

Elle pourvoit à l'élection de deux vérificateurs aux comptes (non membres du comité directeur)

Les décisions sont prises par l'assemblée générale à la majorité des voix de la totalité des adhérents présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint une seconde AG doit obligatoirement avoir lieu. Dans ce cas les décisions sont prises à la majorité des voix des adhérents présents. Nul ne peut disposer de plus de 2 pouvoirs.

En cas de vote à distance ou pour raisons exceptionnelles indépendantes de la volonté du Comité Directeur, les décisions pourront être prises à la majorité relative des votes exprimés.

Article 7 - Le comité directeur

L'association est administrée par un comité directeur de 8 à 20 membres.

L'assemblée générale élit les membres du comité directeur au scrutin uninominal à un tour. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au candidat le plus jeune. Les membres sont élus pour quatre ans. Ils sont rééligibles. Le mandat du comité directeur se termine à la 1ère assemblée générale qui suit les derniers Jeux Olympiques d'été.

Les votes portant sur les personnes ont lieu à bulletins secrets.

En cas de départ d'un membre élu (décès, démission ou toute autre cause), le comité directeur peut se compléter par une cooptation qui devra être ratifiée par un vote lors de la prochaine assemblée générale.

Tout membre coopté ne reste en fonction que pendant le temps qui reste à courir jusqu'à la fin du mandat de celui qu'il remplace.

En cours d'exercice, un membre peut être coopté par le comité directeur si le nombre de ses membres est inférieur à 20.

Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

C'est lui qui désigne :

- les représentants dans les différentes institutions ou organismes
- les commissions.

Tout membre qui aura manqué trois réunions consécutives, sans excuse acceptée par le comité directeur, sera considéré comme démissionnaire.

Article 8 - Le bureau

Le comité directeur élit son bureau composé d'un(e) président, un(e) vice-président, un(e) trésorier, un(e) secrétaire.

Un 2ème vice-président, un trésorier et secrétaire adjoints peuvent être également élus.



Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



Sont incompatibles à ces fonctions toutes personnes ayant des intérêts dans un organisme ou une entreprise prestataires de l'association.

Le mandat du président et du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur

Article 9 - Ressources

Les ressources comprennent ;

- 1° les cotisations et souscriptions de ses membres
- 2° le produit des manifestations
- 3° les subventions de l'état, des collectivités locales et des établissements publics
- 4° le produit des rétributions pour services rendus
- 5° les dons des personnes privées ou publiques

La **cotisation annuelle** d'adhésion au club est fixée par le comité directeur. Comme la licence elle couvre la période du 1^{er} septembre au 31 août

Elle est votée en assemblée générale.

- une partie sert à financer les dépenses de fonctionnement du club et de ses activités.
- une autre partie correspond au montant de la licence (parts fédérale, régionale et départementale) qui sera intégralement reversée au CODERS du Val d'Oise.

Article 10 – Modification des statuts et dissolution

Les statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire sur proposition du comité directeur.

La convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les modifications, est adressée aux adhérents 15 jours avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

Celle-ci ne peut modifier les statuts que si la moitié plus un de ses membres est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, 15 jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'assemblée générale statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, ou représentés.

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si elle est convoquée spécialement à cet effet. Elle se prononce dans les mêmes conditions que pour la modification des statuts.

En cas de dissolution, elle désigne deux commissaires chargés de la liquidation des biens. L'actif net est attribué aux instances départementales (CODERS VAL D'OISE) à défaut aux instances fédérales (FFRS)

Les délibérations de l'assemblée générale concernant la modification des statuts ou la dissolution sont adressées sans délai à la préfecture du département

Article 11 – Surveillance

Le président ou son délégué fait connaître, dans les trois mois, à la préfecture du département tous les changements intervenus dans la direction de l'association.

Le procès-verbal de l'assemblée générale est adressé au CODERS du Val d'Oise.

Article 12 – Règlement Intérieur

Le Règlement Intérieur est préparé par le comité directeur et ratifié par l'assemblée générale.

Fait au Plessis Bouchard, le 4 janvier 2023

La Secrétaire

Le Président



Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



ANNEXE 2 : CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN DE LA FFRS



CLUBS et COMITÉS AFFILIÉS FFRS

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT

Préambule :

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 fixe les modalités de souscription de ce contrat qui s'appliquent dès le 2 janvier 2022, date de son entrée en vigueur.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles



Retraite Sportive du Paris

Siège social : Hôtel de ville du Plessis-Bouchard

✉ 25, rue Ernest Renan 95320 SAINT LEU LA FORET
☎ 06 08 15 00 74 ✉ rsparisis95130@gmail.com



discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

À : SAINT LEU LA FORET

Le : 17 décembre 2022

Nom, prénom et qualité du signataire

(+ *délégation en signature en cas de représentation*)

Pierre - Alexandre ROUX - Président de la R.S.P

Mention manuscrite : « le club x s'engage à respecter le présent contrat »

Signature + cachet

--	--